

Alexandre MATHIEU-FRITZ
Alexandre.Mathieu-Fritz@univ-mlv.fr

Adresse professionnelle :
Université de Marne-la-Vallée
Alexandre MATHIEU-FRITZ
Maître de conférences en sociologie
Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (L.A.T.T.S.)
Cité Descartes
Bâtiment Bois-de-l'Etang (C 217)
77 454 Marne-la-Vallée Cedex 02

Alain QUEMIN
quemin@univ-mlv.fr

Université de Marne-la-Vallée
Institut Universitaire de France (I.U.F.)
Alain QUEMIN
Professeur de sociologie
Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (L.A.T.T.S.)
Cité Descartes
77 454 Marne-la-Vallée Cedex 02

Publier pendant et après la thèse

Quelques conseils à l'attention des jeunes sociologues

Publier pendant et après la thèse Quelques conseils à l'attention des jeunes sociologues

L'écriture en sciences sociales et, plus particulièrement, celle de la thèse de doctorat a donné lieu, ces dernières années, à des ouvrages relatant, sous la forme principalement du témoignage, des expériences en matière d'encadrement de professeurs chevronnés suivant (ou ayant suivi) des étudiants inscrits en thèse. Claudine Herzlich, auteur de *Réussir sa thèse en sciences sociales*¹ ou Howard S. Becker, qui a publié, en version française, un ouvrage intitulé *Ecrire les sciences sociales*², ont ainsi fourni deux importantes contributions en ce domaine. Toutefois, une réflexion concernant précisément les stratégies de publication pouvant être développées durant la thèse et pendant la période qui fait suite à sa soutenance fait, à notre connaissance, aujourd'hui encore, largement défaut. Pourtant, pour tous ceux qui visent l'obtention de la « qualification » – condition nécessaire pour postuler aux postes de maîtres de conférences au sein des universités françaises – ou pour ceux qui envisagent de candidater aux postes de chercheurs au C.N.R.S., la publication d'articles dans des revues scientifiques spécialisées, voire d'ouvrages, constitue désormais presque la condition *sine qua non* d'une embauche qui se veut de plus en plus sélective, en raison notamment d'un contexte d'accès à l'emploi marqué à la fois par une forte demande et par une offre (très) faible³. Il en va de même des autres structures de recherche, qui demandent aux postulants à l'embauche de présenter leurs productions écrites⁴. Bien entendu, la qualité intrinsèque de la thèse joue toujours un rôle déterminant, mais il semble aujourd'hui que le fait d'avoir concrétisé des projets d'articles ou d'ouvrages soit devenu tout aussi important. Publier avant et peu de temps après la thèse constitue ainsi un enjeu central pour qui veut pouvoir un jour faire de la recherche en sciences sociales son métier. Le fait de publier constitue également un moyen efficace pour marquer la paternité de ses travaux et de ses idées.

Contrairement à ce que nous avons parfois entendu et à ce qui semble une croyance bien ancrée en certains endroits, il est faux qu'il est impossible de publier quand on ne connaît pas les membres d'un comité de rédaction. Il est vrai toutefois que le fait de soumettre un article n'est pas toujours couronné de succès et qu'il n'existe pas de « recettes » garantissant la réussite d'un projet de publication, mais il est possible d'accroître significativement ses chances de réussite en procédant avec méthode. Nous proposons seulement de livrer ici quelques-unes des « ficelles du métier »⁵, quelques conseils de base permettant d'optimiser les chances de voir se concrétiser des projets de publication. Ces conseils ne remplacent pas, bien évidemment, la lecture de l'excellent ouvrage d'Howard S. Becker que nous citons précédemment, mais y apportent quelques compléments. Il s'agit d'idées d'ordre pratique, c'est-à-dire à la fois stratégiques et tactiques⁶, évoquant des plans d'action et des « tours de main » de l'écriture sociologique qui semblent avoir convenablement fonctionné au cours de

¹ Paris, Nathan université, Coll. 128, 2002.

² Sous-titré « Commencer et terminer son article, sa thèse ou son livre » ; Paris, Economica, Coll. Méthodes des sciences sociales, 2004.

³ Concernant la sociologie, seule une quarantaine de postes de maîtres de conférences était à pourvoir pour la session de juin 2005 au sein des universités françaises. Le C.N.R.S., quant à lui, proposait quatre postes de chargés de recherche en 36^{ème} section (sociologie et droit) et cinq en 40^{ème} section (sociologie du travail et science politique).

⁴ Pour une large part, l'entrée dans un stage post-doctoral dépend également des publications ; *cf.*, par exemple, les critères retenus par la Société d'ethnologie pour l'attribution de la bourse Eugène Fleischmann, qui finance notamment des recherches en sociologie comparative.

⁵ Howard S. Becker, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002.

⁶ Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. I. Arts de faire*, Paris, Gallimard, Coll. Folio essais, 1990.

nos propres parcours professionnels, mais aussi pour beaucoup d'autres (apprentis-) chercheurs. Bien plus qu'un simple témoignage relatant une expérience singulière, cet article constitue ainsi une synthèse de toutes les stratégies de publication que nous avons vues à l'œuvre au cours de notre formation et de notre carrière universitaires et qui se sont révélées d'une réelle efficacité.

I - Première phase : le projet d'article

La conception conjointe des parties de thèse et des articles

Sauf contre-indication formelle de la part du directeur de thèse ou de l'école doctorale – ce qui ne semble arriver que rarement –, il est possible de publier des articles dont le contenu se retrouve *in extenso* – de façon plus ou moins éparse – au sein de la thèse⁷. En pareille situation, il peut être avantageux de concevoir les articles parallèlement ou simultanément à certaines grandes parties ou à certains chapitres de la thèse. Dans le meilleur des cas, l'article constituera presque intégralement un chapitre entier de cette dernière, situation relativement confortable, puisqu'elle n'implique pas (ou peu) de travail de réécriture du chapitre à partir de l'article.

Il serait maladroit, car peu réaliste, de vouloir publier un article de synthèse sur sa thèse avant la soutenance de celle-ci. Il semble beaucoup plus approprié de tenter de publier un ou plusieurs articles sur des passages de la thèse qui se prêtent bien à ce genre de démarche. Le choix des objets abordés doit se fonder avant tout sur le matériau dont on dispose pour étayer convenablement un article, mais aussi sur les probabilités d'acceptation du projet par les revues qui sont pressenties. Il est donc clair que le fait de lire régulièrement les revues de recherche en sciences sociales dès le début de sa thèse constitue un « avantage concurrentiel » important, en se familiarisant avec les thématiques les plus porteuses, mais aussi avec les bibliographies, et en permettant de bien définir le ou les sujets qui pourront être traités lors de ses tentatives de publications.

Dans la majorité des cas, si le cœur de l'article, qui est consacré aux principaux résultats et à l'explication ou l'interprétation sociologique, peut être extrait de la thèse au prix de quelques coupes seulement, il s'avère indispensable d'introduire, d'articuler les différents éléments de réflexion et de conclure en suivant quelques règles de présentation (*cf.* encadré n° 1). Par ailleurs, la publication d'un article nécessite généralement au moins une phase de réécriture. Celle-ci est guidée par les échanges entre la revue et l'auteur – lesquels échanges peuvent s'effectuer de façon anonyme ou, au contraire, personnalisée. Les évaluateurs (ou référés) demandent souvent des modifications qui consistent en des réductions et des apports de précision relatifs à certains éléments de réflexion de la première version de l'article proposée. Parfois, les phases de réécriture sont délicates et nombreuses, en raison notamment de la taille initiale de la première version du projet d'article⁸. En de telles circonstances, certaines des précisions apportées, qui allongent l'article, vont devoir disparaître dans une phase d'écriture ultérieure, car les normes éditoriales de la revue doivent être respectées. Un tel paradoxe s'avère parfois très frustrant, mais il ne faut pas oublier que les passages finalement disparus (et non publiés) pourront certainement trouver place au sein de la thèse.

La conception conjointe des projets d'article et des chapitres ou des parties de thèse permet aussi de bénéficier d'un point de vue critique totalement extérieur (et, de ce fait, peut-

⁷ Si tel est le cas, il faut indiquer, en tête des chapitres concernés – dans une note de bas de page –, que ceux-ci ont fait l'objet d'une publication ; il est important de mentionner les références de l'article (déjà paru ou à paraître) en note de bas de page et en bibliographie.

⁸ Suite aux demandes successives du comité de rédaction et de son secrétariat, il arrive parfois d'apporter, par phases successives, un grand nombre de modifications à un article ayant été accepté en première lecture avec demande de modifications.

être plus impartial) sur une partie du travail de recherche effectué. Cela contribue également à élever le niveau d'écriture (en qualité, en clarté, en densité, etc.), car un chapitre de thèse ne s'écrit pas de la même façon qu'un article. Les normes d'écriture des revues sont plus exigeantes et souffrent moins des allusions, des digressions, des répétitions et autres rétrospectives. Souvent, écrire un article conduit également à réduire à l'essentiel la partie consacrée à la présentation des résultats figurant dans la partie de thèse concernée : les extraits d'entretiens doivent être raccourcis, de même que les paragraphes de présentation des résultats de l'analyse quantitative. Ainsi, écrire des projets d'article conjointement à sa thèse permet toujours d'apporter des améliorations au contenu de cette dernière.

(Encadré 1)

Quelques conseils pratiques pour écrire des articles tirés de la thèse

- Adopter une entrée en matière allant du général au particulier, c'est-à-dire une entrée « en entonnoir » consistant à aborder progressivement son objet d'étude et la problématique qui lui est associée, en les replaçant dans un contexte de réflexion le plus large possible.

- Rattacher le thème de l'article à une problématique plus générale dans la discipline de référence ; cette problématique peut parfois appartenir plus spécifiquement à une branche de la discipline différente de celle de la thèse⁹. Ceci implique un travail de lecture ou, tout du moins, de prise de connaissance des principaux travaux et des principales avancées réalisées dans le domaine concerné. Quoi qu'il en soit, il faut toujours bien montrer que l'on s'inscrit dans une véritable démarche scientifique, qui doit être de nature cumulative. Il faut pouvoir apporter une réponse claire à la question : « En quoi l'étude proposée permet-elle d'apporter un éclairage pertinent sur une problématique de recherche plus générale de la discipline ? ».

- Le titre de l'article doit refléter, si possible, les liens existant entre la réflexion proposée et une problématique de recherche générale ; voici, en guise d'illustration, le titre de deux de nos publications sur le même thème : « La résistible intégration des femmes dans un univers professionnel masculin : les huissiers de justice » ; « Modalités féminines d'entrée et d'insertion dans une profession d'élites : le cas des femmes commissaires-priseurs ».

- Présenter sommairement l'objet de recherche – dans un encadré, par exemple –, la problématique et la méthodologie – doivent figurer, en note de bas de page ou en encadré, les méthodes utilisées, le nombre de personnes interrogées, l'année de l'enquête, etc. – ; il faut aussi présenter les hypothèses qui sous-tendent l'analyse (en introduction et/ou au fil de l'analyse, au moment jugé opportun).

- Eviter les « titres bouteilles » : mieux vaut annoncer autant que possible (ou, au moins, suggérer) un des principaux résultats du paragraphe placé sous le titre, plutôt qu'une simple thématique. Par exemple, si une partie de l'article traite d'un stage de formation professionnelle, il faut préférer au titre : « Le stage », d'autres intitulés plus évocateurs : « La grande sélectivité du stage » ; « Des difficultés rencontrées lors du stage variables selon l'origine et la trajectoire sociales », etc.

- « Dialectiser » les titres le plus possible – *e.g.* « Le travail et l'organisation » –, c'est-à-dire articuler (au moins) deux points de réflexion et rendre compte des tensions sociales qui caractérisent l'objet d'étude ; mais il faut prendre garde à ne pas mettre en tension des éléments qui ne le sont pas en réalité. Un tel procédé permet d'éviter, sur le plan formel de l'analyse, toute juxtaposition, c'est-à-dire le fait d'égrener un à un, tel un catalogue, les différents points de la réflexion.

⁹ Signalons, à titre d'exemple, que nous avons ainsi été amenés à articuler des perspectives de recherche propres à la sociologie des professions avec des problématiques liées à la sociologie de la culture, à la sociologie urbaine, à la sociologie du travail, à la sociologie de la famille, à la sociologie des genres, etc.

- Afin de faciliter la lecture, écrire, après chaque grande partie de l'article, de courts paragraphes de transition articulant ce qui a été vu avec ce qui va être abordé ensuite, en argumentant, au besoin, l'articulation choisie.

- Eviter le style ampoulé, ainsi que les tournures passives ou impersonnelles ; il est important de savoir qui fait quoi (Howard S. Becker, *op. cit.*, 2004).

- Il peut être utile de penser à respecter la présentation typographique de la revue. Cela peut peut-être jouer inconsciemment sur la décision des référés, car ces derniers peuvent ainsi imaginer pleinement ce que donnerait visuellement l'article s'il était publié.

- Veiller, plus fondamentalement, à respecter les règles imposées par la revue, et tout particulièrement celle concernant la longueur des articles. Chaque revue a ses normes éditoriales et il est préférable de leur soumettre un projet d'article qui soit au « format » de la revue. Les référés se feront ainsi toujours une meilleure idée de ce que pourrait donner l'article, s'il était éventuellement publié. Dans le cas contraire, il est évident qu'il leur est difficile d'imaginer à quoi ressemblerait finalement, par exemple, un article deux fois trop long.

- Conclure est un art difficile. Le choix le plus classique consiste à opter pour une conclusion *synthétique* qui se termine par une ouverture *prophétique* (« Qu'advient-il de ce que j'ai analysé aujourd'hui ? Quels sont les scénarii d'évolution envisageables ? ») et/ou *analytique* (« Voilà comment il serait pertinent de poursuivre les travaux que j'ai réalisés... »), ouverture qui, quelle que soit sa nature, s'appuie toujours sur différents éléments de réflexion développés dans l'article.

- L'article doit être suivi d'une bibliographie qui comprend généralement une vingtaine de références au minimum.

N.B. : ces conseils ne doivent pas conduire à occulter le fait que chaque revue adopte une ligne éditoriale qui lui est propre.

(Fin de l'encadré 1)

II – Le repérage des revues et le programme de publication

Lorsque le projet de publier se fait jour pendant la période consacrée à la production de la thèse, il peut être utile d'établir un programme de publication. La fonction de ce dernier est, d'une part, de prévoir quelles parties de la thèse pourraient être soumises, sous forme d'articles, à l'approbation des comités de rédaction avant même la soutenance et la fin de la rédaction de la thèse. D'autre part, le programme de publication consiste à parer à d'éventuels refus de la part des revues en réamorçant immédiatement le projet de publication et, partant, en réduisant l'impact psychologique d'un échec – qui devient ainsi une étape anticipée de ce projet.

Concernant le choix des revues auxquelles va être soumis le projet d'article, certains apprentis chercheurs préfèrent toujours commencer par proposer leur texte à la revue jugée la plus prestigieuse ou la plus en vue dans le domaine concerné, pour seulement s'adresser à une autre revue (« de second rang » selon les critères que l'on s'est fixés) après avoir essuyé un refus. Quelle que soit l'option choisie, la prise en compte des remarques des comités de rédaction permet d'améliorer sensiblement le fond (et souvent la forme) du projet d'article et de renvoyer rapidement celui-ci à une autre revue, en transformant ainsi l'échec en une étape du projet de publication. Si cette technique – parfaitement connue et tolérée par les revues – semble s'apparenter à la méthode Coué, il faut toujours bien se souvenir que, très fréquemment, le rapport à l'écriture des étudiants en thèse est relativement angoissé. On est parfois si peu assuré de la qualité de sa propre production écrite, que l'on cherche à la

dissimuler, que l'on évite soigneusement d'en parler autour de soi, ou pire, qu'on la fait disparaître en partie ; certains étudiants nous ont ainsi confié avoir supprimé et effacé certains passages de leur thèse (ou projet d'article) ou avoir été sur le point de le faire. D'autres vont jusqu'à faire la sourde oreille face à des demandes de propositions d'articles émanant de revues de bonne tenue, fait rarissime (et chance inestimable !) pour les thésards, que rencontrent normalement les chercheurs qui se sont déjà faits un nom... Par ailleurs, Howard S. Becker et Claudine Herzlich¹⁰ ont parfaitement fait remarquer que des sortes de rituels conjuratoires quasi magiques sont fréquemment pratiqués par les thésards avant de passer à l'écriture. Certains déclarent ne pouvoir écrire sans avoir effectué, préalablement et comme à l'habitude, un brin de ménage, un peu de musculation, un rangement symbolique de l'espace de travail, etc. Le travail de thèse, en lui-même, est souvent très ritualisé. Des endroits particuliers sont dédiés à l'écriture ou à la lecture – comme certains doctorants qui nous ont dit préférer la lecture au lit – ; il en est également qui ne peuvent travailler que la nuit ou très tôt le matin, etc.

En bref, dresser un programme de publication présente l'intérêt d'améliorer le projet d'article (et la partie de thèse correspondante), mais aussi de minimiser l'angoisse de l'étudiant face à sa production scripturale, tout en réduisant le temps s'écoulant entre le refus du premier projet d'article, sa réécriture et l'envoi de la nouvelle version à une autre revue.

L'établissement d'un programme de publication implique un repérage des revues susceptibles d'être intéressées par le projet d'article. Cela nécessite une identification préalable des thématiques de prédilection et de la (ou des) sensibilité(s) théorique(s) de la revue, thématiques et sensibilité(s) qui reflètent, pour une large part, le double principe de découpage du champ de la sociologie. Par exemple, si *l'Année sociologique* est davantage orientée par les problématiques développées par Raymond Boudon et ses continuateurs, les *Actes de la recherche en sciences sociales* ou, à un moindre degré, *Sociétés contemporaines* privilégient plutôt les problématiques plus proches du pôle objectiviste ou déterministe du champ sociologique. Par ailleurs, le repérage peut être établi en fonction des objets d'étude ayant déjà retenu l'attention de la revue.

La difficile catégorisation des revues en sciences humaines et sociales

A la différence des économistes, qui sont parvenus à classer les revues scientifiques relevant de leur champ de recherche en différentes catégories et par ordre d'importance, les sociologues ne bénéficient pas de critères clairement établis permettant de classer hiérarchiquement leurs revues spécialisées. Nous n'aborderons pas ici le débat autour de la pertinence d'un tel classement pour les revues en sociologie, ou plutôt pour les revues de sciences humaines dans lesquelles les sociologues sont susceptibles de publier. Mais, afin de fournir tout de même quelques indicateurs permettant de catégoriser ces dernières, nous avons décidé de reproduire une partie des données faisant état du nombre de citations, pour l'année 2002, des revues soutenues par le C.N.R.S.. Si l'on admet que les travaux les plus reconnus sont aussi ceux qui ont la plus forte probabilité d'être les plus mobilisés et les plus cités, un tel classement donne un aperçu relativement fiable des revues spécialisées françaises (soutenues par le C.N.R.S.) qui paraissent, selon le critère quantitatif retenu, les plus visibles dans le champ des sciences humaines et dont les publications semblent figurer parmi les travaux considérés comme les plus importants¹¹.

¹⁰ Howard S. Becker, *Ecrire les sciences sociales*, op. cit. ; Claudine Herzlich, *Réussir sa thèse en sciences sociales*, op. cit.

¹¹ Bien entendu, il faudrait procéder, idéalement, à une véritable étude de « citatologie », visant, dans un premier temps, à distinguer les citations purement formelles d'auteurs tutélaires, s'apparentant à diverses formes de

Tableau 1

Classement des revues dont la publication est soutenue par le C.N.R.S., selon le nombre de citations en 2002 au sein de ces mêmes périodiques

Revue	Nombre de citations de la revue parmi les périodiques dont la publication est soutenue par le C.N.R.S.
Annales ESC/SHS	1253
Revue française de sociologie	1034
Actes de la recherche en sciences sociales	1003
Revue française de science politique	861
Sociologie du travail	634
L'Homme	425
Politix	375
Le mouvement social	347
Genèses	316
L'année sociologique	287
Cahier d'études africaines	232
Journal de la société des américanistes	230
Droit et société	188
Etudes rurales	168
Cahiers internationaux de sociologie	163
Archives des sciences sociales des religions	159
Ethnologie française	141
Archives européennes de sociologie	115
Sociétés contemporaines	77
Sciences sociales et santé	64
Espaces et sociétés	62
Gradhiva	54
Histoire, économie et société	41
L'Homme et la société	34
Sciences de la société	34
Flux	30
Cultures et conflit	29
Déviance et société	26
Revue des sciences humaines	26
Sociétés et représentations	9
Revue d'histoire des sciences humaines	5
Travail, genres et sociétés	1

Sources : « Enquête. Les revues en sciences humaines et sociales », *Sciences de l'homme et de la société*, n° 69, mai 2004, (pp. 85-89).

Afin d'offrir un second point de vue ne se limitant pas à la seule publication dans des revues françaises soutenues par le C.N.R.S., nous proposons maintenant de présenter le classement des principales revues de sciences humaines et sociales dans lesquelles les sociologues français sont susceptibles de publier établi par un chercheur, Philippe Jeannin¹².

rhétorique scientifique (hommage aux pères fondateurs, aux auteurs les plus connus et reconnus dans le champ d'étude concerné, aux recherches qui ont fait date, etc.), de celles témoignant d'une utilisation beaucoup plus heuristique des travaux des auteurs cités. Ainsi, le seul critère quantitatif ne semble pas suffire. Par ailleurs, il faudrait poursuivre ce type d'analyse sur le long terme.

¹² « De la sociologie de la science aux revues de sociologie », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, n° 78, avril 2003, (pp. 5-23). L'enquête a été menée auprès de 526 membres de la communauté des sociologues – 194

Tableau 2*Les revues classées en type 1*

Nom de la revue	Nombre de classements en revue de type 1 par les personnes interrogées
Revue française de sociologie	112
Actes de la recherche en sciences sociales	109
American Journal of Sociology	108
L'année sociologique	106
Cahiers internationaux de sociologie	103
Sociologie du travail	100
American Sociological Review	98
Archives européennes de sociologie	89
The British Journal of Sociology	77
Sociétés contemporaines	76
Sociologie et sociétés	70
Revue internationale des sciences sociales	69
International Review of Sociology	61
The Sociological Review	61
Recherche sociologiques	60
Revue européenne des sciences sociales	60
Annual Review of Sociology	56
Current Sociology	56
Sociological Quarterly	54
Archives de sciences sociales des religions	52
Contemporary Sociology	52
Revue suisse de sociologie	52
Revue de l'institut de sociologie	51
Sociology	51
Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie	47

Sources : « De la sociologie de la science aux revues de sociologie », *op. cit.*, (pp. 18-19).

Tableau 3*Les revues classées en type 2*

Nom de la revue	Nombre de classements en revue de type 2 par les personnes interrogées
Espaces et sociétés	87
Ethnologie française	85
Hommes et migrations	84
Etudes rurales	83
Annales	82
Annales de la recherche urbaine	82
Population	81
Revue française de science politique	80

professeurs, 242 maîtres de conférences et 90 chercheurs. Pour établir les listes de périodiques qui ont été soumises aux personnes enquêtées, trois sources ont été utilisées : *Sociofile*, *Francis* et *Iresco*. Trois listes (revues respectivement de type 1, 2 et 3) ont été retenues. Les questions qui accompagnaient ces listes étaient les suivantes : « Estimez-vous que la revue est de type 1 ? (Revues au cœur de la discipline, revues plutôt généralistes dans lesquelles il est particulièrement recommandé aux chercheurs de publier) » ; « Estimez-vous que la revue est de type 2 ? (Revues de sociologie spécialisées ou régionales, ou revues au cœur d'une autre discipline mais accueillant des contributions de sociologie ; il est recommandé aux chercheurs de publier dans ces revues) » ; « Estimez-vous que la revue est de type 3 ? (Revue de débat social ou de valorisation) ». Nous n'évoquons pas ici les données concernant les revues classées en type 3 – parmi lesquelles on trouve *Esprit*, *Les temps modernes*, *Sciences humaines*, *Le débat*, *Futuribles*, *Diogène*, *La pensée*, *Actuel Marx*, *Sociétés*, etc.

Cahiers d'économie et sociologie rurales	78
L'Homme et la société	78
Le mouvement social	77
Revue du Mauss	76
Sciences sociales et santé	76
L'Homme	74
Travail et emploi	74
Langage et société	73
Economie et statistique	71
Formation Emploi	71
Terrain	71
Communications	69
Droit et société	69
Déviance et société	64
Bulletin de méthodologie sociologique	63
Economie rurale	63
Genèses	63
Annales de démographie historique	62
Anthropologie et sociétés	61
Politix	60
Bulletin de l'institut d'histoire du temps présent	58
Enquête, Anthropologie, Histoire, Sociologie	58
Réseaux	57
Revue internationale de psychologie sociale	57
Revue française de pédagogie	56
Revue européennes des migrations internationales	54
Bulletin du centre de recherche d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme	52
Hermès	52
Regards sociologiques	52
Revue des sciences sociales de la France de l'Est	50
Social Science Information	50
Vingtième siècle. Revue d'histoire	50
Cahiers lillois d'économie et de sociologie	49
Sciences de la société	49
American Political Science Review	48
La revue Tocqueville	48
Les cahiers de la sécurité intérieure	47
Communication et langages	47
Lien social et politiques	46
The American Journal of Economics and Sociology	45
Recherches sociographiques	45
Rural Sociology	45
Sociology of Education	45
Population Studies	43
Revue économique	43
Cahiers de sociologie et de démographie médicales	42
Science & Society	42
Gérontologie et société	41
Social Research	41
Annales internationales de criminologie	40
International Review of Social History	40
Utinam	40
The International Migration Review	39

Sources : « De la sociologie de la science aux revues de sociologie », *op. cit.*, (pp. 20-22).

Chacune des méthodologies présentées comporte certaines limites pour désigner les « meilleures » revues de sociologie. Par exemple, la première que nous avons présentée, en ne retenant que les revues françaises soutenues par le C.N.R.S. exclut notamment de très bonnes revues francophones (mais non françaises) comme *Sociologies et sociétés*. La seconde fait figurer comme revues de type 2 – donc de second plan – des publications d'excellente tenue comme *les Annales SHS*, *Ethnologie française*, *Population* ou *Genèses* ; si leur objet essentiel n'est pas la sociologie, il est cependant important pour des sociologues d'y publier, tant leur crédit scientifique est réel, comme le fait d'ailleurs apparaître la première méthode. Malgré ces réserves, il faut remarquer que de nombreuses revues figurent simultanément en tête des deux classements. Il sera donc très aisé de privilégier fortement ces titres dans ses objectifs de publication.

Les relectures critiques

Faire relire préalablement ses projets d'article par des chercheurs (apprentis ou confirmés) constitue un gage sérieux de leur amélioration. Ceci est d'ailleurs valable pour la thèse elle-même. Tant sur le fond que sur la forme, les productions écrites, à force d'être relues, paraissent très familières à leurs auteurs, tant et si bien que, passé un certain stade, leurs propres relectures s'avèrent peu fructueuses. Deux solutions sont alors envisageables, soit laisser « reposer » le texte quelques jours et reprendre ensuite la relecture, soit le faire relire au moins une fois par quelqu'un d'autre, de préférence un spécialiste du domaine dans lequel s'inscrit la réflexion proposée par l'article, voire un spécialiste de la discipline, mais pas nécessairement du domaine concerné ; il faut veiller à lui demander d'être totalement impartial et intransigeant, car mieux vaut courir le risque d'être critiqué vertement avant de soumettre l'article – et ce, afin de proposer la meilleure version possible –, que de l'être par les membres du comité de rédaction qui motiveront ainsi leur refus de le publier. Et ce d'autant plus que ces derniers sont toujours susceptibles d'occuper des positions dans des instances telles que le Conseil National des Universités, les commissions de spécialistes des universités ou le comité national du C.N.R.S.. Soumettre un article à un comité de rédaction engage la réputation de l'auteur qui peut s'en trouver confortée aussi bien que fragilisée.

La temporalité du monde de la publication

Le programme de publication doit impérativement tenir compte de la temporalité de cette dernière, qui est à l'image de celle de la thèse : la réalisation d'un projet de publication s'inscrit dans le long terme. Il faut donc procéder par anticipation en s'armant de patience et quasiment oublier l'article réalisé, une fois celui-ci envoyé à la revue. En règle générale, il faut attendre de deux à trois mois, au minimum, avant de recevoir une réponse. Souvent, le temps de réponse est nettement plus long. Par ailleurs, certaines périodes semblent plus propices que d'autres à l'envoi d'articles – si l'on part du principe que l'un des objectifs est d'avoir déjà publié quelques articles avant même la soutenance de thèse. Pour essayer de garantir une lecture par les référés – c'est-à-dire les deux ou trois spécialistes désignés par le comité de rédaction pour donner leur point de vue – et une prise de décision de la part du comité relativement rapides, il est préférable d'envoyer les propositions d'article plutôt vers le début du premier semestre de l'année universitaire ; de cette façon, la lecture de l'article (et éventuellement d'une seconde version de celui-ci), la décision du comité et la communication de cette décision par le secrétariat de la revue ne seront pas retardées par les vacances d'été. Si l'article fait l'objet d'une demande de modification de la part de la revue (que ce soit avec ou sans promesse de publication), l'attente va se prolonger – sur une période de deux à trois mois environ, dans le meilleur des cas. Entre le moment où l'article est accepté et celui où il est publié, il s'écoule généralement de six mois à un an environ. Toutefois, certaines revues

ont parfois un « agenda » qui s'étend sur plusieurs années ; dans ces cas-là, le délai d'attente avant publication est encore plus long.

Il peut également être utile de se renseigner auprès du secrétariat de rédaction des revues pressenties sur leur « file d'attente » avant parution. En effet, une situation d'abondance pour la revue entraînera une sélectivité souvent plus élevée qu'une période de pénurie, durant laquelle davantage d'efforts seront réalisés par les comités de rédaction pour aider les auteurs potentiels à présenter des manuscrits publiables¹³.

III - Les stratégies d'approche des revues

Nous n'avons évoqué, pour l'instant, qu'une seule modalité de prise de contact avec les revues : celle de l'envoi direct d'un projet d'article signé du seul nom du thésard ou jeune docteur. D'autres stratégies d'approche des revues sont envisageables, comme la proposition spontanée de recensions, la co-écriture avec le directeur de thèse, ou bien encore la réponse à un appel à proposition d'articles.

Proposer préalablement des recensions

L'envoi spontané d'une recension à une revue permet de se faire connaître auprès des membres de son comité de rédaction. Le fait n'est pas connu de tous, mais la plupart des revues, même les plus prestigieuses, ont généralement du mal à obtenir des textes de comptes-rendus de lecture. Il est d'usage de souligner que trop peu de textes proposés sont suffisamment bien écrits. Soumettre une note de lecture permet tout à la fois d'entrer en contact avec un comité de rédaction, de voir son nom apparaître dans le monde de la recherche, et de faire la preuve de ses qualités d'écriture. Un comité de rédaction hésitera ensuite d'autant moins à formuler des conseils de rédaction et de construction sur un projet d'article qu'il saura l'auteur capable de mener à bien les modifications demandées¹⁴. Ces conseils seront par ailleurs prodigués de façon d'autant plus précise que la revue aura, d'une certaine manière, une dette envers le jeune collègue aspirant à publier. Si les recensions constituent des publications modestes, elles offrent l'occasion d'une première expérience dans ce domaine – dont une trace apparaît dans le curriculum vitae¹⁵. Le compte-rendu de lecture peut, de surcroît, porter sur un ouvrage faisant partie de la bibliographie de la thèse, voire concernant, de façon centrale, la réflexion qui y est développée ; à cet égard, une démarche stratégique peut consister à proposer systématiquement des recensions concernant des ouvrages dont la lecture est directement utile à la bonne réalisation des travaux de thèse. Certaines revues éprouvant parfois beaucoup de difficultés à trouver des contributeurs leur proposant des comptes-rendus de lecture, comme nous l'avons précédemment évoqué, cela optimise donc, pour une part, les chances de voir acceptés ses projets de recensions. Une fois publiés un ou deux compte(s)-rendu(s) de lecture, l'auteur n'est déjà plus totalement inconnu

¹³ Sans réduire l'espace social de la publication des articles en sciences sociales dans des revues scientifiques – *i.e.* à comité de lecture – à un système soumis strictement au jeu de l'offre et de la demande, et donc sans souscrire à un point de vue relevant d'une certaine forme d'économisme, il est sûr que la situation actuelle de relatif engorgement de la plupart des revues les mieux placées dans la hiérarchie symbolique face aux nombreuses propositions d'article qui leur sont soumises, contribue, pour une part, à élever le niveau d'exigence de ces dernières – quant au degré de qualité que doit présenter tout article publié –, lequel détermine largement à la fois les sélections réalisées parmi les propositions de publication et les demandes de modifications qui sont adressées aux auteurs des articles sélectionnés.

¹⁴ Certes, la soumission des articles est généralement anonyme, mais toute personne siégeant dans un comité de rédaction de revue, ou ayant été amenée à rédiger des référés, sait bien qu'il est souvent très facile de deviner l'identité de l'auteur d'un projet d'article.

¹⁵ L'impact qualifiant ainsi produit est parfois inattendu. Nous nous souvenons d'un collègue qui, en commission de spécialistes, sut emporter l'adhésion sur une candidate aux fonctions de maître de conférences, en soulignant qu'elle avait déjà publié dans la *Revue française de sociologie*... alors qu'il ne s'agissait que de notes de lecture.

des membres du comité de rédaction de la revue, qui auront, *a priori*, un point de vue plutôt positif sur lui.

(Encadré 3)

Comment écrire une recension ? Comment parvenir à la faire publier ?

Ecrire une recension (ou un compte-rendu de lecture) constitue un travail de synthèse à caractère critique d'un ouvrage récent (c'est-à-dire publié – ou réédité – généralement dans l'année). Les recensions se composent de 5 000 à 8 000 signes environ (espaces compris) selon les revues. Lorsque cette norme éditoriale n'est pas précisée par la revue (généralement en fin ou en début de volume), ce qui est très fréquent, une solution consiste à compter les signes pour une ligne publiée dans la revue et à multiplier ensuite le nombre obtenu par celui des lignes. Il est conseillé de faire apparaître dans une recension par ordre chronologique : l'objet étudié et la problématique, les méthodes d'analyse ainsi que le matériau empirique, et, enfin, un commentaire critique et distancié consistant à résumer l'ouvrage (par parties) et à mettre en exergue son intérêt, mais aussi ses limites. Il faut, bien entendu, à chaque fois, argumenter ses prises de position et veiller à être le plus objectif possible.

Publier une recension, lorsque l'on n'a jamais rien publié, est plus aisé que de réaliser le projet de publication d'un article. D'une part, l'exercice, en lui-même, est plus facile et, d'autre part, aboutit plus souvent, puisque certaines revues peinent à trouver des personnes s'engageant à écrire un compte-rendu de lecture et respectant cet engagement. Les premiers contacts avec la revue peuvent s'effectuer sous forme de proposition spontanée de la part de l'auteur – qui indiquera, dans un courrier d'accompagnement, qu'il souhaite soumettre la recension à l'approbation du comité de lecture de la revue dans l'objectif d'une éventuelle publication. En persévérant dans une telle perspective, il arrive parfois que l'auteur devienne rapidement un contributeur attiré de la revue, à qui sera proposée, tous les trimestres, une liste d'ouvrages pouvant faire l'objet d'un compte-rendu. L'idéal peut être de réaliser de telles démarches auprès d'au moins deux revues (car il vaut mieux être connu par deux comités de rédaction que par un seul). Le choix pour les revues doit être diversifié ; il peut sembler préférable, par exemple, de choisir au moins une revue généraliste (*Revue française de sociologie*, *l'Année sociologique*, *Genèses*, *Annales SHS*, etc.) et une revue spécialisée dans un domaine précis de la discipline de référence (*Sociologie du travail*, *Droit et Société*, *Espaces et sociétés*, *Sciences sociales et santé*, etc.) dans le cadre duquel s'inscrit le travail de thèse.

(Fin de l'encadré 3)

Co-écrire avec son directeur de thèse

Généralement, le directeur de thèse n'a pas été choisi au hasard. Ou bien c'est un spécialiste du domaine sur lequel porte la thèse, ou bien ses connaissances et ses recherches à propos d'objets d'étude similaires lui procurent une réelle compétence pour guider le thésard dans ses travaux ; dans les deux cas, la co-écriture d'un article avec son étudiant inscrit en thèse paraît tout à fait légitime. Mais quel est l'intérêt d'une telle collaboration ? Co-écrire avec le directeur de thèse constitue une occasion d'apprendre à écrire un article. De plus, le directeur de thèse a de fortes chances d'être connu et reconnu au sein du champ universitaire ; et il faut bien admettre que l'apparition de son nom, outre, bien entendu, la qualité intrinsèque de l'article co-écrit, peut faciliter l'acceptation de la proposition de publication. Mais il faut veiller cependant à ne pas trop co-écrire ; il peut sembler préférable de publier par la suite quelques articles en son seul nom.

La co-écriture avec le directeur de thèse facilite donc la publication de son premier article, c'est-à-dire, précisément, celui-là même qui, ensuite, pourra constituer, aux yeux des comités de rédaction, un gage de qualité pour les nouvelles productions qui sont soumises à leur approbation. Le premier article est ainsi peut-être le plus difficile à écrire, mais aussi à

faire publier, ceux rédigés ultérieurement bénéficiant de l'expérience et de la visibilité acquises.

La réponse aux appels à propositions d'articles

Outre la co-écriture, une autre technique peut consister à se tenir au courant des appels à propositions d'articles émanant des revues – qui circulent sur Internet ou figurent parfois en fin de numéro. Lorsque l'offre proposée est acceptée par le coordonnateur du numéro – celui-ci est généralement thématique –, cela ne signifie pas, pour autant, acceptation de la part de la revue, mais ce choix préalable favorise une telle décision. Par ailleurs, il est toujours bon d'adopter une attitude de veille à l'égard des numéros thématiques, en attendant le moment où le thème d'un numéro à venir correspond à celui du travail de thèse. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les numéros thématiques se composent toujours, en fin de volume, d'une partie « hors rubrique » ou « *varias* », permettant de publier des articles qui n'ont, en règle générale, que peu ou pas de rapport avec le thème du numéro.

Les jeunes chercheurs, notamment les doctorants, ne doivent surtout pas se priver des opportunités de publication que constituent, pour eux, les dispositifs qui leur sont réservés comme le prix du jeune auteur de *Sociologie du travail* – décerné annuellement. Certes, il s'agit en quelque sorte d'une publication « de niche » à leur intention, mais la concurrence est suffisamment vive et la revue assez prestigieuse pour que la publication d'un article dans ce cadre soit réellement qualifiante.

IV - En cas de demande de modifications ou d'acceptation du projet d'article par la revue...

Une fois l'article envoyé et passé le délai de lecture puis de délibération que le comité de rédaction s'est octroyé, ce dernier fait connaître sa réponse. Premier cas de figure : la proposition d'article peut être simplement refusée¹⁶. Ceci ne doit pas être perçu de façon tragique. Il est normal pour tous les chercheurs, même les plus expérimentés et les plus sérieux, de voir ainsi régulièrement refuser la publication de leurs travaux par des revues. Ceux qui s'enorgueilliraient du contraire montreraient juste, ainsi, qu'ils ne jouent probablement pas le jeu de soumettre leur production scientifique à des comités de rédaction avec lesquels ils n'entretiennent pas de liens affinitaires. Cas symétrique du précédent, rare dans les meilleures revues : l'article peut être accepté en l'état. Enfin, cas intermédiaire : il est possible que le comité de rédaction demande des modifications, plus ou moins en profondeur, avec ou sans engagement de publication. En pareil cas, dans la mesure du possible, il faut répondre à cette proposition dans les meilleurs délais et suivre pratiquement à la lettre les demandes de modification formulées par les référés. Ceci fait, nous préconisons de constituer, parallèlement, un argumentaire expliquant que les demandes des référés ont été respectées le plus scrupuleusement possible. Tout doit être réalisé pour que les membres du comité de rédaction voient parfaitement et rapidement les modifications, les ajouts, etc. Selon nous, la règle à se fixer est de toujours suivre les demandes émanant du comité de rédaction de la revue, même si, finalement, elles s'avèrent successivement contradictoires – comme celle d'un ajout, puis, lors d'un échange ultérieur, celle de la suppression de la partie ajoutée. Prendre à la légère certaines demandes peut conduire à l'échec du projet de publication. Enfin, il est vivement déconseillé de soumettre l'article à deux revues en même temps ; les membres du comité de rédaction s'appuient sur cet engagement moral de la part de l'auteur, lorsqu'ils statuent sur l'éventuelle concrétisation du projet de publication ; c'est-à-dire que

¹⁶ Selon les revues, les référés et les circonstances (en situation d'offre forte d'articles, par exemple), les refus notifiés sont plus ou moins argumentés.

leur acceptation est, en règle générale, définitive et que la revue compte sur la contribution de l'auteur pour un numéro donné, lorsque l'article est accepté.

(Encadré 4)

Exemple d'argumentaire envoyé à une revue, alors que le comité de rédaction demandait des modifications, mais sans promesse de publication.

« A l'attention des lecteurs.

Les titres, les sous-titres et le plan ont été modifiés à la demande des deux lecteurs et en suivant strictement les propositions d'amendement formulées par le lecteur n° 2 à propos d'une structuration en trois grandes parties. Les titres ont été rédigés de façon plus problématisée.

Le plan de l'article est le suivant :

I. Des représentations de la profession ambivalentes, mais qui demeurent globalement négatives sur la période récente

I.1 Une multitude de représentations à caractère négatif

I.2 Les facteurs sociaux de la variation et de l'ambivalence des représentations

II. Les principales causes du mépris et du ridicule...

II.1 ...auprès du public

II.2 ...au sein du monde juridique et judiciaire

III. Comment les professionnels réagissent-ils individuellement et collectivement face aux représentations négatives ?

III.1 Les réactions des huissiers dans le cadre quotidien de la pratique professionnelle

III.2 La disparition progressive du complexe du sous-juriste

III.3 Une volonté affirmée de la Chambre nationale de redorer le blason de la profession

L'article est désormais plus équilibré :

- l'introduction comprend trois pages ;

- la 1^{ère} et la 2^{ème} partie, environ 10 pages chacune ;

- et la 3^{ème}, 10,5 ;

- la conclusion compte environ 1 page.

- Au sein de la première partie de l'analyse, la section portant sur les sondages a été raccourcie (notamment – à la demande du lecteur n° 2 – la sous-partie sur l'évolution des représentations dans le temps) et comporte davantage de commentaires. Les données plus secondaires ont été supprimées ou reportées en notes de bas de page et l'analyse des données principales a été approfondie. Les résultats des sondages apparaissent ainsi plus clairement (cf. demandes des lecteurs n° 1 et n° 2).

- La seconde partie a fait l'objet de nombreux remaniements : à la demande du lecteur n° 1, le plan a été modifié comme suit.

L'ordre initial d'apparition des thèmes (1 : remise en cause du pouvoir ; 2 : antagonisme des normes professionnelles et des normes sociales ; 3 : fonction phatique ; 4 : perspective sociohistorique ; 5 : abus de pouvoir ; 6 : position au sein de la hiérarchie juridique et judiciaire ; 7 : rapport à l'argent) a été modifié (1 : remise en cause du pouvoir ; 2 : abus de pouvoir ; 3 : perspective sociohistorique (relative continuité des abus au cours de l'histoire) ; 4 : antagonisme des normes professionnelles et des normes sociales ; 5 : fonction phatique ; 6 : position au sein de la hiérarchie juridique et judiciaire ; 7 : rapport à l'argent).

La seconde partie a été scindée en deux sous-parties (cf. le plan ci-dessus).

A la demande du lecteur n° 1 : - la sous-partie portant sur la place des huissiers au sein du monde judiciaire a fait l'objet d'un long développement : remarques sur les huissiers audienciers, sur la territorialité de l'activité professionnelle, sur la position des huissiers dans les rapports avec les autorités de tutelle au sein du système judiciaire, sur la différence entre les huissiers et les autres juristes officiant au sein des tribunaux sur le plan des qualifications ; - la partie sociohistorique met mieux en relief la relative continuité des procès faits aux huissiers – lesquels procès contribuent à entretenir des représentations négatives de la profession.

- A la demande du lecteur n° 1, l'analyse a été approfondie au sein de la troisième partie (afin de « décoller » du discours des enquêtés) et des précisions ont été apportées concernant le relatif immobilisme du champ des pratiques qui perdure en dépit des diverses tentatives d'élargissement menées par les instances représentatives de la profession.

- Des phrases de transition, qui faisaient défaut à la première version de l'article, ont été ajoutées. Outre leur fonction de liaison, elles constituent un rappel de la problématique de recherche et soulignent l'avancée de la réflexion.

- La conclusion synthétise les éléments d'analyse présentés (dont certains ont été mieux soulignés au cours de l'article) : si l'on assiste à une véritable redéfinition de l'image des huissiers au sein du monde juridique et judiciaire, les représentations sociales négatives qui leur sont associées semblent devoir perdurer auprès du public, aussi longtemps que les huissiers seront chargés de réaliser le recouvrement de créances et de mettre en œuvre les mesures d'exécution forcée.

- Tous les changements réalisés sont signalés en marge du texte [par un trait vertical].

- Enfin, à la demande du lecteur n° 1, un encadré présentant la profession a été réalisé et placé après l'introduction.

En remerciant les lecteurs de leurs remarques,

L'auteur. »

(Fin de l'encadré 4)

Si, en dépit d'une reprise attentive du texte et d'un argumentaire fouillé, l'article est refusé, les remarques formulées finalement par les référés – et motivant leur refus – permettent souvent d'apporter de nouvelles modifications à la deuxième version du projet d'article... et à la partie de thèse concernée. Ainsi, une troisième version de l'article peut être adressée à la revue prévue ensuite dans le programme de proposition d'article qui a été fixé préalablement. Enfin, même lorsque l'article est accepté par la revue sous réserve de modifications, le procédé de l'argumentaire peut être utilisé. Laisser aux responsables de la revue une impression de sérieux et d'efficacité mais aussi leur rendre la tâche de relecture plus facile ne nuit pas, bien au contraire.

V - L'écriture d'un ouvrage tiré de la thèse

Certains jeunes docteurs parviennent à publier une version adaptée de leur thèse très rapidement, alors que d'autres, qui avaient pourtant formulé avec ferveur ce projet, ne le concrétisent jamais. En fait, nombre d'étudiants ne sont jamais parvenus à reprendre leur travail de thèse pour en tirer un ouvrage, en raison notamment du manque de motivation ressenti face à une telle entreprise, et, plus précisément, face au fait d'avoir à aborder, une nouvelle fois, un objet déjà très (ou trop) longuement étudié¹⁷ ; quelques mois après la soutenance, la thèse semble devoir ainsi faire partie définitivement du passé. Pour y remédier, mieux vaut, selon nous, s'atteler à ce projet le plus tôt possible, c'est-à-dire dès la remise des pièces en vue de la soutenance de thèse. Généralement, plusieurs semaines (une dizaine environ) s'écoulent entre cette inscription administrative et le moment fatidique de la soutenance. Il peut être utile de mettre à profit ce laps de temps en préparant l'ouvrage tiré de la thèse. Cela conduit, de plus, à faire d'une pierre, deux coups : outre le fait de ne pas avoir à déployer d'importants efforts pour se remémorer son travail dans le menu détail et de faciliter ainsi la réalisation du projet d'ouvrage, tenter de mener à bonne fin celui-ci permet, pour une large part, de préparer la soutenance en « circulant » dans sa thèse, en repérant, pour l'ouvrage, les idées générales, en relisant les meilleurs extraits d'entretien ou les résultats les plus importants de l'enquête quantitative, etc. En bref, une des solutions envisageables pour

¹⁷ Nous partons ici de l'hypothèse selon laquelle la thèse a porté sur un objet « neuf », qui, par définition, est susceptible, en raison de sa relative nouveauté ou originalité, de faire l'objet d'un ouvrage. Par ailleurs, notre propos n'aborde pas d'autres critères importants qui entrent en ligne de compte, comme la qualité de la thèse, les « effets de mode » liés à la publication de travaux touchant des problématiques jugées, pour diverses raisons, plus porteuses, plus intéressantes (par exemple, la thématique du genre a connu récemment d'importants développements) et, partant, considérées comme méritant de donner lieu à publication, ou bien encore la sensibilité théorique et les centres d'intérêt des directeurs de collection des maisons d'édition.

faire aboutir utilement un projet d'ouvrage semble être d'y travailler immédiatement après avoir terminé la rédaction de la thèse.

A la différence des articles, les projets d'ouvrage peuvent être envoyés simultanément à plusieurs maisons d'édition. Pour la publication du premier ouvrage, nous recommandons vivement le choix d'un éditeur strictement scientifique, plutôt que celui d'une maison dont l'image est moins marquée par la recherche. Les presses universitaires ou les éditions du C.N.R.S. et celles d'autres grands organismes de recherche ne sont pas toujours les mieux distribuées, mais elles apportent une caution scientifique très précieuse en début de carrière. Il est donc important d'établir, comme dans le cas des articles, un plan de publication qui ordonnera le choix éventuel entre plusieurs éditeurs (mais, il ne faut pas se leurrer, cette éventualité est plutôt rare) en fonction de ce critère. Si l'image scientifique de certaines maisons d'édition est bien moindre, nous pensons qu'il vaut mieux ne recourir à leurs services qu'en dernière extrémité. Ceci ne signifie nullement pour autant renoncer à publier, car il est préférable, à notre avis, que la thèse paraisse, même chez un éditeur peu prestigieux, plutôt qu'elle reste à l'état de littérature grise et demeure, de ce fait, immanquablement assez confidentielle.

Il est important que, face aux habituelles demandes de nombreux directeurs de collection, les jeunes auteurs sachent négocier pour maintenir tous les éléments d'« administration de la preuve » qui confèrent précisément à leur travail sa nature scientifique. Un éditeur scientifique sera généralement plus compréhensif concernant l'exposé rigoureux de la méthodologie et la revue de littérature, l'inclusion de tableaux et de graphiques. Réduire la taille du manuscrit ne doit pas passer par la suppression de ces éléments, mais par un tri au sein de ce que la thèse a couvert et par une meilleure synthèse des résultats obtenus. Si l'auteur se trouve en position d'arbitrer entre publier un « gros » livre chez un éditeur scientifique moins visible et faire paraître un ouvrage plus réduit par un éditeur très connu et mieux diffusé, le choix ne va pas forcément de soi, mais doit quand même pencher, généralement, en faveur de la première option. Notons également que, de plus en plus, les maisons d'édition positionnées sur le créneau des ouvrages en sciences sociales intègrent fortement le critère de la longueur des manuscrits qui leur sont proposés dans leurs décisions de publications.

L'idéal est d'envoyer un projet d'ouvrage d'une longueur comprise entre 180 et 250 pages (grand maximum) et de cibler les collections dans lesquelles sont publiés des travaux similaires par leur approche sociologique et/ou leur objet. Autre point important : il est réellement souhaitable d'envoyer le projet d'ouvrage directement au directeur scientifique¹⁸ (qui est généralement un professeur d'université ou un chercheur), plutôt qu'à la maison d'édition elle-même ; il arrive souvent que le manuscrit ne soit même pas consulté par le responsable de collection, les services d'édition ayant jugé bon de le renvoyer directement à l'expéditeur, en raison de quotas de publication – *e.g.* deux ouvrages par semestre. Les maisons d'édition les plus prestigieuses reçoivent généralement, pour chacune de leurs collections, plus de 100 propositions d'ouvrage par an – pour une ou deux publications. En revanche, d'autres maisons d'édition publient le « tout-venant » ; de façon logique, y publier est chose aisée. Mais ce sera souvent à l'auteur de réaliser la mise en page et une relecture fouillée, la stratégie de ces maisons d'édition étant de publier beaucoup et sans être trop regardantes sur la qualité des productions écrites. Le pire y côtoie donc toujours le meilleur et, fort logiquement, l'effet qualifiant s'en trouve très amoindri.

¹⁸ L'envoi du projet d'ouvrage peut s'accompagner d'une lettre de recommandation du directeur de thèse et/ou d'un membre du jury de thèse – si cet envoi a lieu après la soutenance.

Dans le domaine des sciences sociales, les ouvrages des jeunes docteurs ne rencontrent généralement qu'un faible succès éditorial¹⁹. Seuls quelques ouvrages peuvent revendiquer le statut de « best-sellers » – toute proportion gardée, bien évidemment, puisqu'il s'agit d'un best-seller, mais généralement seulement au sein de la discipline concernée. Dit de façon moins euphémisée, bon nombre de maisons d'édition spécialisées ont rencontré des problèmes financiers plus ou moins importants, en raison des méventes successives des ouvrages en sciences sociales. Outre le fait que l'auteur soit quasiment inconnu, ces insuccès sont étroitement liés au « photocopillage », au nombre pléthorique des publications livresques dans le domaine concerné, ou au simple désintérêt, de la part du lectorat, pour un sujet trop pointu. Pour surmonter l'obstacle que représente, pour le jeune docteur ou le doctorant désireux d'extraire de sa thèse un ouvrage, la prudence commerciale des maisons d'édition, une solution envisageable est de collecter des fonds pour subventionner le projet de publication et, partant, de faciliter la réussite de ce dernier.

Divers organismes sont susceptibles d'allouer des aides financières à la publication d'ouvrage, au premier rang desquels se trouve l'école doctorale de l'université ou de l'établissement où est inscrit l'étudiant en thèse, ou bien encore son laboratoire de rattachement. Certaines écoles doctorales mettent en place des dispositifs d'attribution de subventions ; le plus étonnant à ce propos est que certaines d'entre elles peinent à trouver de jeunes docteurs mettant effectivement en œuvre, dans l'année qui suit la soutenance, le projet de publier un ouvrage tiré de leur recherche doctorale. Si la grande majorité des étudiants y ont fortement songé vers la fin de leur cursus de thèse, ils sont relativement peu nombreux à avoir mis en place ce projet, et encore moins nombreux à y être parvenus.

Outre les écoles doctorales et les laboratoires de recherche, les tentatives de collecte de fonds pour subventionner la publication d'un ouvrage peuvent être effectuées auprès d'organismes institutionnels ou professionnels directement concernés par le sujet de thèse ou par le biais de concours en vue de l'obtention d'un prix de thèse. Il ne faut pas hésiter à solliciter parallèlement plusieurs organismes susceptibles d'allouer des subventions. Chaque année, des prix de thèse sont décernés : ainsi, l'attribution du Prix du journal *le Monde* donne lieu à la publication d'une thèse – préalablement sélectionnée par un jury de spécialistes – aux Presses Universitaires de France, dans la collection « Partage du savoir » ; le Fonds Alexandre Varenne – dépendant de la Fondation Alexandre et Marguerite Varenne – alloue annuellement une subvention pour la publication de thèses en droit, sciences politiques, lettres ou histoire ; le Sénat adopte également le même mode de fonctionnement, en offrant chaque année un prix – *i.e.* une subvention – à la meilleure thèse soutenue dans l'année et abordant le thème des institutions politiques et parlementaires. Une des stratégies à adopter est de se renseigner plusieurs mois à l'avance à propos des modalités de candidature (pièces à fournir, délais à respecter, etc.) pour chacun de ces concours. Outre ces derniers, on peut évoquer également la bourse pour la vocation attribuée par la Fondation Marcel Bleustein-Blanchet ; dans ce cadre, la vocation de chercheur peut être présentée comme dépendant étroitement de la publication d'un ouvrage... Quel que soit l'organisme contacté, le fait de travailler sur un sujet neuf – c'est-à-dire jamais ou peu traité –, de même que le regard de neutralité propre à l'analyse en sciences sociales, peut être invoqué pour tenter d'obtenir une subvention. Pourvu d'une aide financière à la publication, le jeune chercheur accroît très sensiblement ses chances de voir aboutir le projet de publication de sa thèse.

¹⁹ A titre d'illustration, le premier livre de l'un d'entre nous, issu de sa thèse de doctorat, a été vendu à 500 exemplaires, contre 3 000 pour le plus récent, publié six ans plus tard.

Conclusion

Dans une certaine mesure, tous les conseils que nous avons formulés à propos de l'écriture d'articles tirés de la thèse peuvent être appliqués à la rédaction de la thèse elle-même : énoncer clairement ses hypothèses, trouver des titres évocateurs, faire des paragraphes de transition, écrire dans un langage simple et direct, se faire relire, etc., constituent autant de gages de réussite. Sur un plan plus purement sociologique, il semble que tous les conseils que nous avons formulés, s'ils peuvent être contestés ou débattus – en raison, notamment, de leur caractère normatif –, font (trop) souvent partie de l'impensé du métier de sociologue ; plus précisément, ils relèvent d'un non-dit, soit parce qu'ils échappent pour une part à la claire conscience des individus, soit parce qu'ils sont considérés très consciemment comme « allant de soi », ou bien encore très jalousement mis sous le boisseau. En discutant avec des doctorants, en observant les thèmes des séminaires qu'ils organisent – entre eux –, on se rend compte rapidement que toutes ces techniques sont diffusées de façon largement inégalitaire au sein des universités françaises et entre les doctorants de ces établissements. Cette diffusion est fonction principalement du degré d'attention porté par le directeur du thèse à ses thésards, de l'expérience en la matière de l'entourage professionnel (et également souvent amical) proche. C'est pour tenter, très modestement, de rétablir un peu d'équilibre sur ce plan, de corriger un tant soit peu ces inégalités de traitement, que nous avons pris le parti de soumettre cet article à une revue. Il s'agissait ni plus ni moins, pour reprendre une expression et une perspective d'analyse chères à Pierre Bourdieu, de « vendre la mèche » ou, pour s'inscrire dans une perspective interactionniste, de livrer quelques « ficelles du métier ».

Alexandre Mathieu-Fritz
Alain Quemin (I.U.F.)
Université de Marne-la-Vallée
Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (L.A.T.T.S.)

Bibliographie

Howard S. Becker, *Ecrire les sciences sociales. Commencer et terminer son article, sa thèse ou son livre*, Paris, Economica, Coll. Méthodes des sciences sociales, 2004.

Howard S. Becker, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002.

Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, Coll. Folio essais, 1990.

« Enquête. Les revues en sciences humaines et sociales », *Sciences de l'homme et de la société*, n° 69, mai 2004, (pp. 85-89).

Claudine Herzlich, *Réussir sa thèse en sciences sociales*, Paris, Nathan université, Coll. 128, 2002.

Philippe Jeannin, « De la sociologie de la science aux revues de sociologie », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, n° 78, avril 2003, (pp. 5-23).